

La "Journée des femmes pour la paix" des sociétés féminines genevoises

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **26 (1938)**

Heft 532

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263142>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emille GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE... Fr. 6.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25

ANNONCES
11 cent, le mm.
Largeur de la colonne: 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

La guerre ne peut offrir qu'une solution de force; elle ne saurait résoudre les conflits de droit qui sont d'ordre moral.

Président ROOSEVELT.

Notre article paru dans le précédent numéro et intitulé Notre Leçon nous ayant valu de nombreux témoignages d'approbation, venant de côtés bien différents, qu'il nous soit permis d'en remercier ici tous ceux et toutes celles qui nous ont manifesté de la sorte un précieux encouragement.

E. Gd.

L'Alliance à Neuchâtel

(8 et 9 octobre 1938)

Pour la troisième fois nous disent les statistiennes, notre grande Fédération nationale de Sociétés féminines vient de siéger dans la pittoresque vieille cité au bord de son lac. Pour la troisième fois donc — et il faut se rappeler encore que les suffragistes suisses tinrent aussi en 1922 leurs assises dans ce même lieu — nous nous sommes rencontrées dans le cadre évocateur de ce château féodal, avec ses grosses tours, ses arcades romanes encadrées de vigne rouge, sa cour intérieure, ses salles dallées aux immenses cheminées; et pour la troisième fois, nous avons contempilé, du fond des confortables fauteuils de la salle du Grand Conseil, la toile de Girardet *La bataille du Pont de la Thièle*, si crâne d'allure et de coloris, mais dont l'inspiration nous surprend au milieu de nos préoccupations actuelles... Je me rappelle qu'en 1911 j'en avais été frappée: qu'est-ce alors en 1938?...

Car il était impossible, après les terribles semaines qu'enous venions de vivre, d'arriver à cette rencontre de tant de femmes suisses sans ressentir une certaine émotion. « Nous avons le besoin très fort de nous sentir unies avec nos sœurs suisses, nous qui sommes si près de la frontière de deux pays qui pourraient se faire la guerre » nous avait écrit une de nos amies bâloises, et c'est sans doute parce que ce sentiment avait été éprouvé par nombre de déléguées, encore vibrantes des angoisses traversées, qu'il y eut un peu de désappointement à voir s'ouvrir cette Assemblée selon le programme prévu, comme si rien ne s'était passé de ce que nous aurions voulu saisir cette occasion d'exprimer. Il fallut en effet attendre que M^{lle} Stucki prononçât sa belle conférence sur la démocratie suisse et les devoirs des femmes à son égard, attendre que sur ce sujet vissent s'engrener, d'abord la déclaration de la présidente que le Comité de l'Alliance allait envoyer une lettre de sympathie au Conseil International des Femmes tchécoslovaques (mais pourquoi donc pas un télégramme voté par l'Assemblée? ce qui aurait été bien plus immédiat et plus vibrant) puis un pressant appel de M^{lle} Nef elle-même en faveur des réfugiés israélites en Suisse suivi par plusieurs chaleureuses déclarations — attendre donc presque toute une après-midi avant de nous sentir enfin dans l'atmosphère que nous souhaitions. Et c'est pourquoi plusieurs déléguées eurent l'impression que, dans le torrent des événements actuels qui dépassent nos questions journalières, nous vivions en retard sur l'heure présente.

Mais il n'est que juste d'autre part de reconnaître que la tâche de notre Alliance est si immense, et tend tellement à s'étendre toujours davantage que, non seulement elle constitue un fardeau tel que toute notre reconnaissance va à celles qui le portent, mais aussi que, pour faire face à cette multiplicité de devoirs, l'on est obligé de consentir à un choix de préoccupations impliquant des sacrifices. En écoutant le rapport si consciencieux et d'une inspiration si élevée de la présidente, nous pensions que l'on pouvait faire sur notre Conseil national de femmes suisses la même observation que celle que nous formulions il y a trois mois sur le Conseil International des Femmes, en nous demandant si l'amplitude et la variété de son programme ne risquent pas de disperser, et par conséquent d'affaiblir son action? L'Alliance en effet s'est occupée au cours de cette dernière période du coût de la vie, de la collecte du 1^{er} août (celle de 1939 aura lieu au bénéfice des mères nécessiteuses), de la défense des coutumes suisses contre l'in-

fluence étrangère, de la revision des articles économiques de la Constitution, du Code pénal, des tarifs de transport des C. F. F., du travail à domicile, de l'âge minimum d'admission au travail rémunéré, du *Label*, de la publication de nouvelles sensationnelles dans la presse, d'éducation civique, du droit de la femme au travail, des carrières féminines, de l'Exposition de Zurich, de la « Journée de la bonne volonté » du 18 mai; elle a participé aux travaux du Conseil International des Femmes, du Forum Helveticum, de diverses organisations et Commissions nationales, et s'est encore intensément préoccupée de la défense spirituelle du pays et de la compréhension réciproque entre les différentes régions de la Suisse... Or, quand on sait le travail qu'implique la moindre démarche, la moindre requête officielle, ne reste-t-on pas confondu par la diversité et l'étendue de cette énumération?

Ce travail immense est accompli, en certains domaines, par les Commissions de l'Alliance, dont trois seulement, faute de temps, ont rapporté à Neuchâtel. La Commission d'éducation (présidente: M^{lle} Marg. Evard, St-Sulpice) s'est essentiellement occupée d'éducation civique, et a notamment rédigé cet « Appel aux femmes suisses », d'une si belle inspiration, que l'on a pu lire dans notre précédent numéro; elle a aussi organisé une série de conférences par Radio, que notre journal a régulièrement annoncées, ainsi que les « Journées éducatives de Neuchâtel » en février dernier. La Commission des lois (présidente: M^{lle} Ant. Quinche, Lausanne) a à son actif la campagne en faveur du Code pénal, et suit de près la revision des dispositions concernant le cautionnement (que l'on cherche à rendre plus difficile et valable seulement avec l'assentiment des deux époux, ce qui est d'une urgence nécessaire), la question de la suppression ou de l'abréviation de la mention de la filiation illégitime dans les actes officiels, celle des mariages fictifs, la revision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, etc. La Commission d'hygiène (présidente: M^{lle} Mettler, St-Gall) a cherché, à la suite d'un concours, à éditer une brochure mettant en garde la jeunesse féminine contre les dangers des maladies vénériennes, et est à la disposition des Sociétés qui voudraient organiser des causeries sur des sujets d'hygiène ou de morale sexuelle pour leur indiquer des conférencières.

(La suite en 2^{me} page). E. Gd.

La „Journée des Femmes pour la Paix“ des Sociétés féminines genevoises

Chaque année, et depuis bien des années, les Sociétés féminines de Genève organisent, au cours de la « Semaine de la Paix » se terminant le 11 novembre, une manifestation spécialement destinée aux femmes en faveur de la paix.

Cette année, le programme de cette « Journée » fixé au jeudi 10 novembre, différera, ce qui est bien naturel, de celui des années précédentes, les terribles événements que nous venons de vivre appelant de la part des femmes une manifestation d'un autre ordre que la conférence ou le meeting habituels. C'est pourquoi il a été prévu un souper en commun, très simple, dont le prix n'excèdera pas 50 centimes, et pour lequel la plus large propagande sera faite, de telle sorte que de femmes de toutes les tendances et de toutes

les opinions puissent en y participant s'associer à cette manifestation de solidarité fraternelle. Un peu de belle musique grave, une minute de silence commun au début du repas, et une allocution — pour laquelle le concours de la forte personnalité qui est M^{lle} Marcelle Bard est déjà acquis — contribueront à créer cette atmosphère de recueillement, dans laquelle toutes celles qui ont véritablement souffert durant ces semaines de septembre éprouvent le besoin de se plonger, pour recommencer avec un nouveau courage à travailler pour la paix.

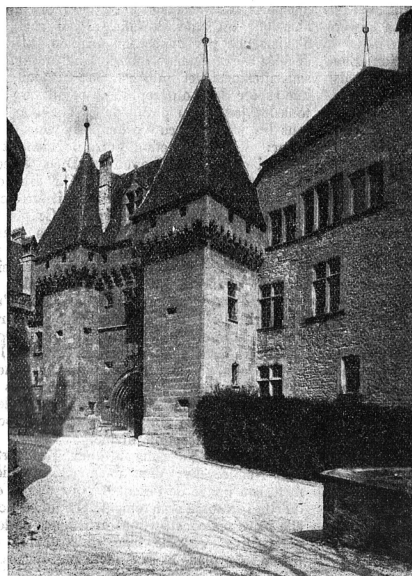
Notre prochain numéro apportera les derniers détails concernant l'organisation pratique de cette rencontre, à laquelle nous espérons que participeront un grand nombre de nos lectrices, et que, à cette intention, nous annonçons dès aujourd'hui, afin que puissent réserver cette soirée toutes celles qui comprennent la valeur de ce geste d'union et de fraternité entre les femmes.

Vingt ans d'Hygiène Sociale et Morale

Le Jubilé du Cartel Romand H. S. M.

Il y a eu, le 17 octobre, vingt ans que, sur l'initiative intelligente de celui qui fut sans cesse son inspirateur enthousiaste comme le réalisateur dévoué et consciencieux de tous ses projets; et j'ai nommé Maurice Veillard — il y a eu vingt ans donc que fut fondé à Lausanne le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale. Et le 6 octobre dernier, presque doïc au même jour, nous nous réunissions en nombre pour fêter cet anniversaire et entourer le « jubilaire » de notre reconnaissance et de notre amitié.

Rencontre cordiale et vivante, à laquelle on était venu de tous les coins de Suisse romande, de Genève comme du Valais, de Fribourg et même de Berne, comme du Jura, de Vaud et de Neuchâtel. Les autorités fédérales et cantonales, la presse, les Eglises, le corps médical, les Associations féminines avaient tenu à se faire représenter aussi bien que les Sociétés et groupes directement rattachées au Cartel, et ce fut d'un même élan que chacun et chacune applaudit chaleureusement aux paroles pleines de cœur du Dr. Revilliod, président actuellement en charge du Cartel, lorsqu'il remit à M. et à M^{lle} Veillard le bel assortiment d'argenterie qui marque tangiblement la gratitude que tous et toutes nous éprouvons pour l'initiateur du Cartel.



Le Château de Neuchâtel, où vient de siéger l'Alliance des Sociétés féminines suisses. Partie Ouest (XV^e siècle).

Cliché Berna

Encore une femme députée aux Indes

Mrs. Subarrayan, qui est bien connue en Suisse, soit à Genève, où elle a représenté son gouvernement à la S. d. N., soit à Bâle, où elle a été longtemps en traitement dans une des grandes cliniques, vient de retour dans son pays, d'être élue députée à l'Assemblée Centrale des Indes.

(La fin en 3^{me} page).